

Ambassade de France au Brésil Programme de coopération bilatérale France – Brésil

Appel à candidatures 2022 Bourses de doctorat en cotutelle à coût partagé

Bourse du gouvernement français destinée à un(e) doctorant(e) de nationalité brésilienne, déjà en cotutelle de thèse (depuis 2020) ou s'y inscrivant en 2022, âgé(e) de moins de 40 ans au moment du départ.

Cofinancement obligatoire d'une institution française ou brésilienne, publique ou privée, pour une mobilité de six mois par an (sur trois ans consécutifs au maximum)

Date de clôture des dossiers des candidatures : 14 mars 2022 – 23h59 (heure de Brasilia).

1. Objectifs et contenus

Cet appel à candidature s'adresse à des équipes de recherche françaises et brésiliennes souhaitant initier ou développer une collaboration scientifique et universitaire et impliquant la formation d'un(e) doctorant (e) brésilien (ne) en cotutelle de thèse.

Trois objectifs sont poursuivis au travers de cet appel à candidature :

- développer/renforcer la coopération scientifique entre le Brésil et la France ;
- favoriser la mobilité vers la France des doctorants brésiliens ;
- conforter la dimension internationale des écoles doctorales françaises.

L'Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir les doctorant(e)s brésilien(ne)s en cotutelle par l'attribution d'une bourse du gouvernement français en cofinancement pour une durée de 6 mois par an sur trois ans pour les cotutelles débutant en 2022¹.

L'octroi de cette bourse d'étude du gouvernement français nécessite obligatoirement l'apport d'un complément au financement par une institution brésilienne ou française, publique ou privée. Il doit être privilégié un financement en provenance de l'une ou des deux universités d'accueil (française et brésilienne).

Dans le cas d'un financement public, il est important de noter qu'une telle bourse n'est pas cumulable avec un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou de tout autre contrat de travail lié à la formation du boursier, comme un contrat doctoral. D'autre part, elle ne peut être cumulée ni avec une bourse attribuée par un autre ministère français, ni avec une bourse Erasmus+, ni avec une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie, ni en règle générale, avec une bourse faisant l'objet d'un financement public européen.

¹ Pour les cotutelles de thèse ayant commencé en 2021, l'octroi de la bourse donnera droit à un financement de deux séjours (2022 et 2023) et pour celles ayant commencé en 2020, l'octroi de la bourse donnera droit à un financement d'un séjour seulement (2022).

Détail des prestations associées à la bourse du gouvernement français

Au travers de cette bourse le/la doctorant(e) bénéficiera du statut de boursier du gouvernement français (BGF) qui lui donne droit à l'ensemble des prestations suivantes

- la gratuité de la procédure pré-consulaire « Etudes en France » auprès de Campus France Brésil ;
- la gratuité du visa ;
- la gratuité des frais d'inscription en doctorat dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- une allocation d'entretien égale au montant de la bourse pleine (1415 euros par mois en 2022) à laquelle il faut retrancher le montant du cofinancement apporté par le/la doctorant(e). *Par exemple dans le cas où le co financement apporté est égal à 750 euros (montant minimal) alors l'allocation d'entretien perçue sera de 665 euros. Cette allocation est versée au prorata de la présence sur le territoire français.*
- 700 euros d'allocation annuelle de formation, le premier versement est fait après 4 mois passés sur le territoire français. Ensuite elle est versée pour chaque année de présence effective en France ;
- l'accès prioritaire aux résidences étudiantes publiques administrées par les CROUS sur tout le territoire français où les frais de séjour sont réduits ;
- une indemnité logement pourra être versée en complément de l'allocation de bourse dans le cas où aucune réservation en résidence CROUS n'aura pu être faite (indemnité versée en fonction du montant du loyer constaté) ;
- la prise en charge de la couverture sociale pendant tout le séjour en France via l'affiliation à la sécurité sociale et la prise en charge d'une mutuelle complémentaire comprenant la responsabilité civile ;
- l'accès à un catalogue d'activités culturelles à des tarifs préférentiels (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...).

N.B : L'Ambassade de France au Brésil ne prendra pas en charge les billets d'avion.

Le versement des indemnités et la gestion des prestations liées à la bourse de l'Ambassade de France au Brésil seront administrés par l'opérateur national **Campus France**.

2. Élaboration d'une convention de co financement

L'accord sur le partage du coût de la bourse doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de cofinancement signée entre la partie française (l'Ambassade de France au Brésil) et le partenaire institutionnel public ou privé.

Cette convention doit spécifier :

- Le montant de l'allocation d'entretien prise en charge par le cofinancier. Ce montant doit être au minimum de 750 euros. L'Ambassade de France au Brésil versera le complément pour que l'allocation totale atteigne 1 415 € par mois complet passé en France.

- Le calendrier de la mobilité en France. Il est préférable de choisir une mobilité de 6 mois dans une année pleine (par exemple de juillet à décembre 2022). Toutefois, dans des cas exceptionnels devant être justifiés, il est possible de mettre en place une bourse sur deux années civiles. Dans ce cas, le (a) doctorant(e) ne pourra cumuler plus de 6 mois de BGF par année civile sur un maximum de trois ans.

3. Calendrier 2022 de l'appel à candidatures

- Clôture des candidatures : 14 mars 2022 – 23h59 (heure de Brasilia)
- Diffusion des résultats : vendredi 22 avril 2022
- Début des mobilités : 1^{er} juillet 2022 au plus tôt

4. Modalités de candidature et constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées par un porteur de projet affecté à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, public ou privé, brésilien ou français, par courriel électronique adressé à phd@campusfrancebrasil.com.br au plus tard le **14 mars 2022** – 23h59 (heure de Brasilia)

Les dossiers, transmis par **voie électronique exclusivement**, devront comprendre les pièces obligatoires suivantes :

- **Curriculum vitae des 2 porteurs de projets** (exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, publics ou privés, français et brésiliens) (**2 à 3 pages ; bibliographies limitées aux articles et ouvrages les plus importants et/ou les plus récents**) en français, en anglais, ou en portugais ;
- **Projet de collaboration**, de 2 pages maximum, (**voir modèle en annexe 1**) en français, en portugais ou en anglais, visé par les 2 partenaires.
- **Preuve de cofinancement précisant le montant alloué par l'institution brésilienne et/ou française pour chaque période de mobilité.** Si le projet est sélectionné, il sera impératif d'établir la convention de cofinancement dans un délai très bref après l'obtention des résultats.

Dans le cas où un doctorant aurait déjà été identifié ou d'un doctorat déjà en cours, il faudra ajouter au dossier les pièces suivantes :

- Curriculum vitae du doctorant (2 à 3 pages ; bibliographies limitées aux articles et ouvrages les plus importants et/ou les plus récents) en français, en portugais ou en anglais ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Certificat d'inscription dans une université brésilienne ;
- Lettre d'acceptation en doctorat ou certificat d'inscription dans un établissement français, le cas échéant ;
- Copie de l'accord de cotutelle, signé ou en cours de signature.

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un comité de membres choisis par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Brésil.

Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur.

Les critères seront les suivants :

- la qualité du projet de recherche du (de la) doctorant(e) ;
- l'excellence académique et la complémentarité des équipes de recherche française et brésilienne ;
- la démonstration du renforcement de la collaboration entre les équipes de recherche ;
- la démonstration du caractère structurant du projet pour la coopération franco-brésilienne.

Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines, sans restriction.

Le caractère innovant et un lien avec le monde socio-économique seront appréciés.